

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Pétition – Règle du plus bas soumissionnaire conforme

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente fait suite à la pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de revoir les critères des appels d'offres, notamment dans le cas des équipements de protection individuelle (EPI), afin de mettre de côté la règle du plus bas soumissionnaire conforme, et ce, dans le but de prioriser des critères de qualité, de santé, de sécurité et de retombées économiques locales et de minimiser l'impact environnemental.

Tel que présenté le 12 novembre dernier dans le document Une vision économique ambitieuse - un Québec qui gagne, l'achat québécois constitue l'un des cinq chantiers prioritaires du gouvernement pour les prochaines années. En effet, il est important de réduire la dépendance du Québec vis-à-vis de l'extérieur, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle, et de créer de la richesse localement, grâce aux talents, au savoir-faire et aux ressources d'ici.

Afin de concrétiser cette vision, le gouvernement du Québec a annoncé la semaine dernière le lancement de la Stratégie gouvernementale des marchés publics, qui entend mettre à profit les marchés publics en posant des gestes concrets qui faciliteront, dans le respect des règles applicables et des accords de libéralisation des marchés publics, l'achat québécois et les acquisitions responsables.

À titre d'exemple, le Centre d'acquisitions gouvernementales lançait, le 6 mai 2021, un appel d'offres visant l'approvisionnement de masques pédiatriques. Dans cet appel d'offres, le gouvernement a tiré profit d'une disposition des accords de libéralisation des marchés publics – soit la réalisation d'un objectif légitime – pour réserver un pourcentage aux fabricants du Québec : 40 % des masques pédiatriques achetés pour les écoles devront avoir été fabriqués en sol québécois. Cette exigence a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement de ces produits critiques essentiels à la protection de la santé publique, dans un contexte de pandémie.

Dans les prochaines années, le Centre d'acquisitions gouvernementales constituera un pilier pour concrétiser les orientations du gouvernement en matière d'achat québécois et d'acquisitions responsables.

De plus, nous avons également déposé le projet de loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'autorité de marchés publics, qui propose d'aller encore plus loin dans cette direction. En effet, les mesures qu'il contient permettront notamment de privilégier les biens québécois et d'offrir aux organismes publics la possibilité de réserver des contrats aux petites entreprises du Québec et d'ailleurs au Canada.

Par ailleurs, le projet de loi propose également de créer l'Espace d'innovation des marchés publics pour favoriser l'évolution des règles contractuelles et permettre aux organismes publics de mieux contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux par le biais des marchés publics, notamment par l'accroissement des acquisitions responsables et par une meilleure intégration du développement durable dans les processus contractuels.

Toutes ces mesures annoncées permettront de nous donner collectivement les moyens de nos ambitions en matière d'achat québécois, d'acquisitions responsables et d'innovation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL